

France Identité :

la certification de votre identité numérique en mairie
De Solre-le-Château



Présentation générale de l'application

France Identité est un nouveau service public permettant de créer son identité numérique régaliennne. Cette application pour smartphone a vocation à :

- Prolonger les usages de la carte d'identité dans le monde numérique (prouver son identité lors de démarches en ligne),
- Mais aussi à permettre de nouveaux usages dans le monde physique (contrôles routiers par les forces de l'ordre, retirer un colis, etc.).

Qui peut utiliser l'application ?

L'application est disponible uniquement pour les personnes **majeures**, possédant une **carte d'identité électronique** (délivrée depuis mars 2021 - format carte bancaire) et un **smartphone compatible**.

L'application est-elle obligatoire ?

L'application est **gratuite, facultative et révocable à tout moment**. Elle n'a pas vocation à remplacer la carte d'identité et les démarches physiques déjà existantes.

À quoi sert l'application ?

L'application repose sur les données d'identité présentes dans la carte d'identité électronique et permet de **limiter les risques d'usurpation de son identité** et **prouver son identité en ligne**.

Actuellement, deux usages sont disponibles :

- Prouver son identité en ligne sans identifiant et mot de passe
- Générer des justificatifs d'identité à usage unique



Focus sur le compte certifié

Le compte certifié s'obtient après une **vérification d'identité en mairie**.

Cette procédure permet de confirmer que l'utilisateur du compte France Identité est bien le titulaire légitime de la carte d'identité rattachée à ce compte.

À quoi sert le compte certifié ?

Les premiers usages envisagés pour le compte certifié sont :

- L'accès **via FranceConnect+** au service « Mon compte formation »
- La **procuration de vote 100% dématérialisée** pour les élections européennes de juin 2024

Comment obtenir un compte certifié ?

L'utilisateur souhaite avoir accès à des usages qui nécessitent un compte certifié.

Pour obtenir un compte certifié, l'utilisateur doit **déjà posséder un compte France Identité actif** ; il a installé l'application, créé son compte et choisi son code personnel.

Pour faire certifier son compte :

1. L'utilisateur **initialise sa demande** de « certification » dans son application. Il obtient un QR Code.
2. L'utilisateur **fait vérifier son identité** en se présentant devant un agent de mairie avec son titre et son QR Code.
3. L'agent, au moyen du DR, procède à une comparaison d'empreintes.
4. L'utilisateur sera **informé entre 24h et 48h après son passage en mairie** du succès ou de l'échec de sa démarche. L'information lui sera transmise dans son application France Identité et par mail à l'adresse associée à son compte.

NB : Aucun verdict n'est délivré à l'agent de la mairie. Le SGIN (Système de Garantie de l'Identité Numérique) reçoit le verdict depuis le DR puis le transmet directement à l'utilisateur.



Le journal

De Solre-le-Château

Journal d'information de la ville de Solre-le-Château

N°9 - JUIN 2024

Le mot du Maire

Voyage des CM2 " sur les plages du débarquement "



FESTIVITÉS JUIN JUILLET

15 juin : Festival Solre' in groove

22 juin : Fête des écoles

Soirée Moules-frites

6, 7 et 8 juillet : Ducasse

Concours de belote à l'instant

Boulage

Concert de ducasse

13 juillet : Fête nationale

Feu d'artifice



INFO-TRAVAUX

Le Pont de Borzies sera fermé à la circulation pour les mois de septembre, octobre et novembre. Une déviation sera mise en place par les services du Département

Les travaux concernent le renforcement de l'ouvrage par la mise en œuvre de pieux et d'une dalle de répartition en béton

Infos écoles

Depuis la rentrée de septembre 2023, Mme Decaluwe assure la direction des écoles maternelles (2 classes) et primaire (5 classes), et la charge de la classe de CM2. Une enseignante vient en renfort les jours de décharge.

La proximité des 2 écoles permet d'assurer une cohésion entre les équipes et de renforcer les liaisons, l'objectif étant d'instaurer une continuité des parcours de la maternelle au CM. Des projets

seront également développés avec la crèche et le collège. Cette fusion des 2 écoles en un groupement scolaire a été actée par le Directeur Académique des services de l'éducation nationale du Nord en date du 14 mars 2024, après information auprès des conseils d'école et délibération du Conseil Municipal. Elle sera effective à la rentrée 2024.

E. Mareaux



Retrouvez-nous sur le site de la ville solrelechateau.fr ou sur notre page facebook [ville de solre-le-château](https://www.facebook.com/ville-de-solre-le-chateau)



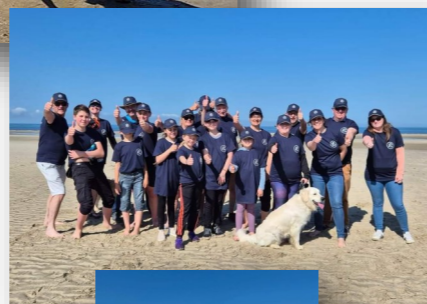
Focus sport



Le samedi 25 mai s'est déroulée sur la plage d'Equihen (62) une rencontre amicale interclubs regroupant l'Aïkido Solrézien, le Wallers Aïkido Club (59) et le CMA d'Aubervilliers (93).

Bénéficiant d'une météo favorable, la rencontre a permis à une cinquantaine d'enfants, accompagnés pour certains par leurs parents, de passer une belle journée alternant des thèmes centrés sur les valeurs de l'aïkido et loisirs de plage.

Renseignements :
aikidosolrezien@gmail.com



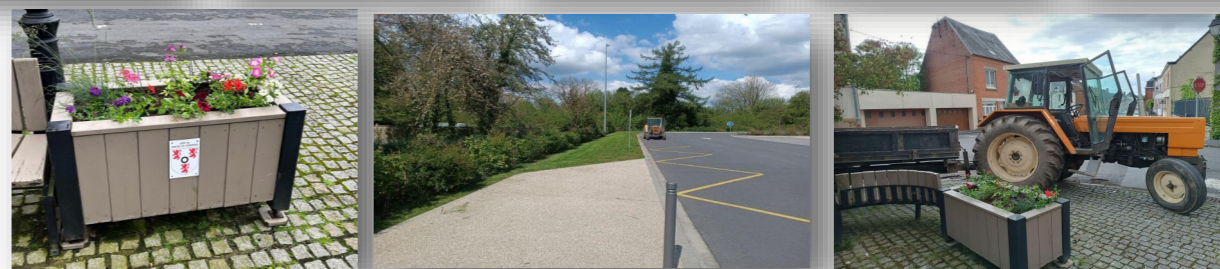
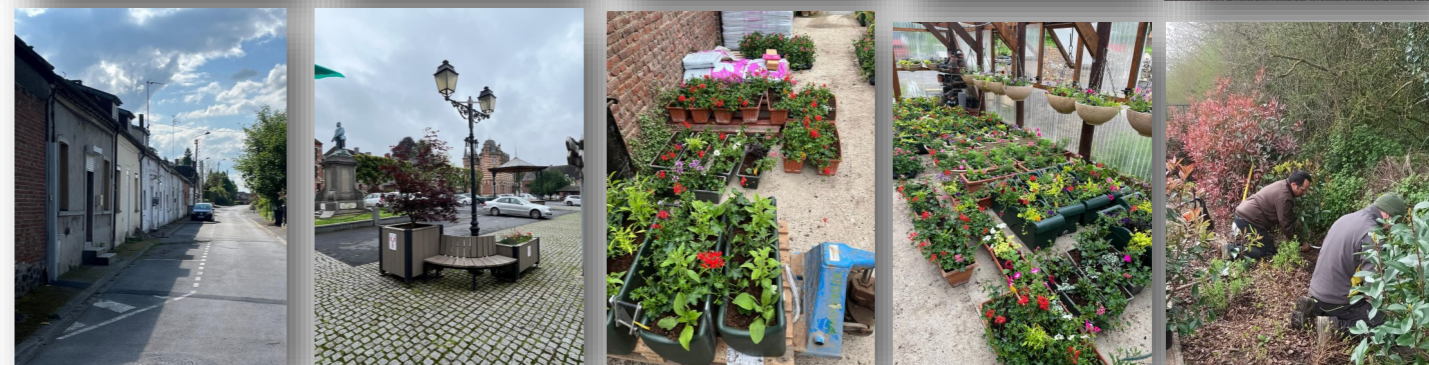
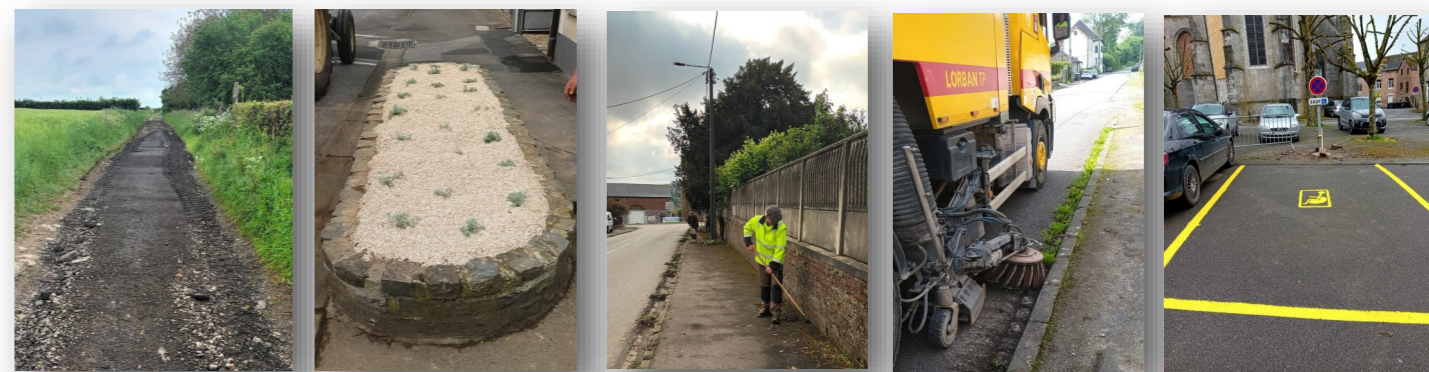
Mise en place d'un arrêté pour interdire la circulation sur le pont de Yonri (chemin de la Cabuterie) en raison d'une dégradation très importante. Une étude est en cours pour restaurer ce pont ainsi que celui de l'Ecrevisse qui doit être limité à 3,5t. Ces ponts construits du temps de l'utilisation des chevaux ont du mal à résister à l'évolution du machinisme agricole, à l'augmentation de l'empâtement et poids des engins.

Entretien des chemins par apport de rabotage.

Poursuite du chantier d'optimisation énergétique des bâtiments publics.

Interventions entreprises :

- Suppression du réseau BT fils nus chemin de la Couturelle. Passage en torsadé façade.
- Préparation changement réseau BT chemin Ponette en préalable à la réfection de la route et des trottoirs.
- Restauration de 2 passages piétons Grand rue.
- Entretien des fils d'eau.



Les travaux réalisés ces dernières semaines

Principaux travaux réalisés ces dernières semaines :

Rénovation de l'ancienne bibliothèque

Rénovation de l'ancien office de tourisme

Poursuite des chantiers de signalisation routière horizontale.

Entretiens des espaces verts et chemins : désherbages, tailles, tontes, entretiens massifs.

Début du désherbage du cimetière. C'est laborieux et le temps n'arrange rien !

Début du fauchage des bas côtés

Mise en place du fleurissement. Réparation et installation des jardinières.

Nettoyage des chéneaux de la salle de sports.

Création et mise en place des bacs potagers à l'école maternelle.

Finition de la stèle près de la gendarmerie.

Restauration des bancs fixes par changement des planches détériorées.



Règlementation bruits de voisinage

Vous êtes nombreux à venir en mairie concernant le non respect des horaires de travaux de bricolage. Pour le bien vivre à Solre-le-Château, voici un rappel des horaires :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 20h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h